



*Centre international d'études pédagogiques*

**Labellisation des centres de français langue étrangère**

**Relevé de conclusions du Conseil d'orientation**

**Vendredi 21 septembre 2007, 10H00, CIEP.**

---

## **I Ordre du jour**

- Bilan d'étape du processus de labellisation
- Modalités de communication sur le label
- Proposition de mesures correctives
- Questions diverses

---

## **II Participants**

### **Représentants des administrations**

#### **Président**

M. Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la communication.

M. Pierre Janin, chargé de mission pour le plurilinguisme, le français dans le monde, la francophonie, délégation générale à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la communication

M. Yves Vallat, chargé de mission à la Mission Europe et affaires internationales, représentant M. Bernard Saint-Girons, directeur général de l'enseignement supérieur, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

M. Yannick Rascouët, chef du Bureau du plurilinguisme, ministère des Affaires étrangères représentant Mme Marie-Christine Saragosse, directrice de la coopération culturelle et du français, ministère des Affaires étrangères ;

#### **Personnalités qualifiées**

M. Claude Le Ninan, maître de conférences, Université de Franche Comté.

#### **Auditeurs**

Mme Chantal Libert ;

M. Gildas Gautier ;

#### **Représentants des groupements professionnels**

ADCUEFE : Association des centres universitaires d'études françaises pour étrangers, M. Serge Borg, président ;

Alliances françaises de France : Mme Pascale Fabre, directrice de l'école internationale de l'Alliance française de Paris, assistée de M. Gérard Candelle, direction des relations internationales de l'Alliance française de Paris.

FLE.FR, Groupement fle.fr, M. Gérard Ribot, directeur de la communication, assisté de Mme Marie Fradin ;

Office national de garantie des séjours et stages linguistiques, M. Jean-Pierre van Deth, président;

SOUFFLE, Groupement professionnel des organismes du français langue étrangère, M. François Pfeiffer, président ;

### **Opérateur**

M. Tristan Lecoq, directeur du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ;

M. Roger Pihion, directeur adjoint ;

Mme Manuela Ferreira Pinto, responsable du Département langue française ;

Mme Isabelle Morieux, chargée de programmes au Département langue française.

### **Membres excusés**

M. Marc Baconnet, inspecteur général honoraire de l'Education nationale, ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur de la recherche.

M. Jean-Pierre Cuq, professeur à l'Université de Nice.

Mme Annie Dyckmans, inspectrice générale de l'Education nationale, ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur de la recherche

Mme Sylviane Halphen, déléguée générale, Union nationale des organisations de séjours linguistiques et des écoles de langues.

M. Jean-Claude Jacq, secrétaire général de l'Alliance française de Paris.

---

## **III**

### **1. Bilan d'étape du processus de labellisation**

- 23 centres ont été audités, parmi lesquels 22 ont été labellisés. (La liste de ces centres est disponible sur le site du CIEP : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr) )
- 74 centres sont inscrits dans le processus. 12 audits sont programmés pour les semaines à venir.
- 3 centres sont en attente d'adhésion : ils ne répondent pas aux critères de recevabilité : un centre a moins de trois ans d'existence, l'autre totalise moins de 1200 heures annuelles d'enseignement ; le troisième n'a pu produire la totalité des pièces demandées.

- Sur les 40 auditeurs recrutés en juin 2006, 32 restent disponibles. 18 à 20 auditeurs seront recrutés d'ici fin octobre ; ils assisteront à deux journées d'information en novembre.
- Une première journée de bilan/retour d'expérience des auditeurs a été organisée le 28 juin dernier. Elle a permis des échanges entre auditeurs, entre les auditeurs et l'opérateur, la définition d'axes d'amélioration, et enfin la proposition de mesures correctives.

## 2. Modalités de communication sur le label

- Le CIEP a fait réaliser une plaquette de communication sur le dispositif.
- Le répertoire 2008 des centres de français langue étrangère en France, édité par CulturesFrance, comprendra deux parties :
  - une première partie comprenant les centres inscrits dans le processus et les centres labellisés, identifiés par le label « Qualité français langue étrangère » dans l'index ;
  - une seconde partie comprenant les autres centres figurant dans l'édition 2006/2007 et souhaitant continuer à figurer dans le répertoire.

Il s'agit d'une édition de transition. A noter que le répertoire paraîtra désormais sur la base de l'année civile.

69 centres inscrits, dont 22 labellisés paraîtront dans la première partie.

L'appartenance des centres à un ou plusieurs groupements professionnels sera mentionnée.

La parution du répertoire est prévue pour la fin novembre, sa mise en ligne pour la fin décembre.

La version en ligne du répertoire sera actualisée après chaque commission de labellisation afin de préciser quels centres ont obtenu le label « Qualité français langue étrangère ».

Un télégramme diplomatique sera envoyé prochainement aux Postes afin de leur demander le nombre d'exemplaires souhaité.

- Répertoire en ligne pour les formations pour enseignants :

Les directeurs de centres recevront un courrier en date du 15 octobre indiquant la procédure à suivre pour télécharger la fiche de renseignements à partir du site Internet de CulturesFrance. Ces fiches devront être retournées au 31 octobre. S'agissant d'un répertoire en ligne, il n'y aura pas de bon à tirer pour les centres.

## 3. Propositions de mesures correctives.

Celles-ci font suite à la réunion des auditeurs du 28 juin 2007.

### Les points forts

- **Reconnus par les centres et les auditeurs :**
  - La qualité des outils fournis pour l'audit, sa préparation et sa mise en œuvre, le processus et le référentiel;
  - Les compétences des auditeurs et leur complémentarité dans les binômes.
- **Reconnus par les auditeurs :**
  - L'appui logistique et le soutien technique apportés par le CIEP aux auditeurs de la préparation à la conclusion de l'audit ;
  - La qualité de l'accueil des centres et la mobilisation dans leur préparation de l'audit.

### Les dysfonctionnements pointés

- **Dysfonctionnements d'ordre général :**
  - 1- Difficulté de préparation des audits par les centres ; difficultés de mise en œuvre d'un plan de progrès;

- 2- Audits difficiles à programmer compte tenu des contraintes liées aux activités des centres ;
- 3- Définition de la typologie des formations auditées;
- 4- Non prise en compte de la note obtenue dans la durée d'attribution du label ;

⇒ **Mesures correctives proposées par les auditeurs :**

- 1- Renforcer la communication auprès des centres en mettant en place un dispositif d'accompagnement/formation ;
- 3- Définir l'offre de cours selon une typologie commune à tous les acteurs du dispositif ;

*(à mettre en œuvre en 2009, de façon à éviter toute discrimination entre centres pendant la phase de mise en place de la labellisation) :*

- 2- Calendriers des audits à élaborer selon les périodes significatives de la formation dominante du centre (dans la mesure du possible) ;
- 4- Modulation possible des durées d'attribution du label (1\*= 2 ans, 2\*= 3ans, 3\*=4ans) ;

- **Dysfonctionnements méthodologiques :**

- 1- Nécessité d'une base de données « indicateurs et valeurs attribuées par les auditeurs » ;
- 2- Absence d'entretien de clôture formalisé dans la procédure.

⇒ **Mesures correctives proposées (à mettre en œuvre en 2008) :**

- 1- Plate-forme d'accompagnement des auditeurs ;
- 2- Introduction d'un entretien formalisé dans la procédure.

**4- Questions diverses :**

- Certains centres aimeraient recevoir un rapport plus étoffé de l'audit.
- Plusieurs centres à l'étranger souhaitent être labellisés. Cette question sera examinée lors de la prochaine réunion de la Commission interministérielle de labellisation.
- L'Office et FLE.fr auraient préféré que le répertoire fasse la distinction entre centres labellisés et centres inscrits.
- Ajout possible de la Marianne au logo « Qualité français langue étrangère » :

La décision a été prise de manière conservatoire, le conseil d'orientation ne se réunissant pas chaque mois.

Une note très précise, disponible en ligne sur le site du CIEP, présente les modalités d'utilisation du logo.

- Politique de communication pour les étoiles attribuées aux centres labellisés :

Rappel : les étoiles ne doivent pas servir à la communication jusqu'en octobre, mois au cours duquel la commission interministérielle doit prendre une décision.

La position des groupements est recueillie.

- M. Ribot demande si le conseil d'orientation peut avoir connaissance du budget de la labellisation. Le CIEP présentera un état détaillé du budget de la labellisation, lors du prochain conseil.
- M. Ribot attire l'attention du conseil sur le problème lié à l'obtention de visas. Certains cas ont été portés à la connaissance des groupements : les pratiques sur le terrain ne correspondent pas toujours aux directives ministérielles. M. Rascouët propose que les groupements, le cas échéant, en informent le ministère des Affaires étrangères et européennes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. North lève la séance à 12h15.